

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

EN EAU TROUBLE

Une escouade de députés que l'on pourrait vraiment appeler celle des pêcheurs en eau trouble, car elle offre un complet assortiment d'anciens bonapartistes, d'anciens boulangistes, de nationalistes et autres réactionnaires ou ennemis de la République plus ou moins déguisés, vient de publier une sorte de manifeste invitant leurs collègues à s'unir pour voter, dès la rentrée des Chambres, un blâme formel à l'égard du ministère Brisson et le renverser, toutes affaires cessantes.

Ces messieurs crient par dessus les toits que tout va mal, très mal, et ils trouveraient, — admirez leur logique, — très opportun, très intelligent, d'ajouter aux embarras de la situation ceux d'une crise ministérielle, et peut-être gouvernementale.

On reconnaît bien là l'école à laquelle ils appartiennent. Leur rêve, à ces tapageurs, qui s'intitulent patriotes et qui, demain, si on les laissait faire, nous doteraient d'une jolie guerre civile et religieuse, c'est de faire « de l'ordre avec du désordre », suivant la vieille formule chère à leurs devanciers, à leurs maîtres.

L'un deux est M. Edouard Drumont, que l'on a vu opérer en Algérie, et dont l'idéal est sans doute d'importer dans la métropole les sanglantes émeutes qu'il a réussi à susciter dans notre grande colonie africaine.

Sous couleur de patriotisme, le but que poursuit donc, non pas le Conseil des Dix, mais « la délégation des Douze », sorte de Comité de Salut public, dont la France, paraît-il, est dès à présent gratifiée, ce n'est pas seulement la chute du ministère actuel, c'est la destruction du gouvernement parlementaire, l'anéantissement de la Constitution, et, pour tout dire, la mort de la République.

C'est ainsi, sans nul doute, ce que les Douze entendent nous signifier, lorsqu'ils déclarent « qu'il importe que les députés « patriotes » s'affirment et prennent position dès la rentrée des Chambres. »

Pour ces patriotes, l'affaire Dreyfus est pain bénit. Si elle n'existait pas, pour eux il faudrait l'inventer, quelle mine à exploiter. Quel thème à déclamations sonores « contre les menées coupables des fauteurs de « désordres, partisans du traître et ennemis de la patrie ! »

Mais où donc sont-ils dans le gouvernement, dans le Parlement, dans le pays ces fauteurs de désordre, ces partisans de la trahison ?

Cette fantasmagorie n'existe que dans la cervelle de MM. Drumont et consorts ! Existe-t-elle même et n'est-elle pas tout exprès imaginée pour servir, sous couleur de patriotisme, la cause de la réaction, comme tout ce qui se fait à cette heure ?

Ah ! si l'on pouvait parvenir à effrayer le public au point de lui persuader que, pour le sauver, un sabre est devenu nécessaire, indispensable, et que Philippe ou Victor n'ont qu'à passer la frontière, sans avoir la crainte d'être appréhendés au corps par la gendarmerie ! Par malheur, sur ce chemin-

là, il y a loin de Bruxelles ou de Douvres à Paris.

La vérité, c'est que « la délégation des Douze » a perdu une belle occasion de se taire. Son succès auprès du public sera à peu près aussi grand que celui qu'elle obtint lorsqu'elle se rendit à l'Elysée, et qu'elle en revint bredouille après avoir trouvé porte close.

Heureusement ces gens-là sont de ceux dont on peut dire en toute vérité : Ils veulent bien, mais ils ne peuvent pas.

C. R.

UN BONHEUR

Au milieu de la série à la noire que traverse le pays, il lui arrive un bonheur. On a dit que le prince Victor Napoléon avait abdicqué en faveur de son cadet, le prince Louis. On a même été plus loin : des malveillants ont insinué que ce dernier, avec ou sans le consentement de son frère, poserait sa candidature au trône de France.

Dieu soit loué ! ces racontars sont faux. Le *Petit Caporal* nous apprend que, lors de son récent passage à Paris, le prince Louis, interrogé sur la question de savoir ce qu'il y avait de vrai dans les bruits mis en circulation, aurait répondu :

« Laissez- donc !... La France sait bien qu'il n'y a pas d'Orléans dans la famille Bonaparte. »

Voilà, dit le *Matin*, une réponse coulée dans le moule des phrases destinées à devenir historiques, mais elle n'a rien d'aimable pour la maison concurrente. Cette dernière pourrait — ce serait regrettable, car le débat s'envenimerait, et nous avons déjà assez de sujets de trouble — cette dernière, dis-je, pourrait répondre : « N'est pas d'Orléans qui veut, et le rôle n'a jamais été à la taille des simples parvenus. Quand la maison Bonaparte aura régné aussi longtemps que la maison de Bourbon, nous reparlerons. Votre père, d'ailleurs, eut peut-être dans le cœur un d'Orléans qui sommeillait.

Mais passons. Le fait important à retenir est que la succession au trône de France (côté des Bonaparte) n'est pas menacée. Quelle joie au milieu de tant d'épreuves !

INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Brisson. Le président du conseil a fait connaître au conseil que la grève des terrassiers peut être considérée comme terminée ; les travaux sont repris sur la plus grande partie des chantiers. Il a indiqué, en outre, que les tentatives faites en vue d'arriver à la grève générale des chemins de fer ont échoué.

Le conseil a continué l'examen du projet de loi sur l'établissement de l'impôt sur le revenu, préparé par le ministre des finances.

M. Bourgeois

A l'inauguration du monument de Madier de Montjau, M. Léon Bourgeois a pris la parole après M. Astier ; il a rappelé la vie de Madier de Montjau et son civisme aux heures critiques.

Voyage de M. Lockroy

Au punch offert à M. Lockroy, à Sfax, celui-ci, répondant au discours du président de la chambre de commerce, a exprimé son

admiration du développement pris par Sfax et ses environs. « Cet exemple, a-t-il dit, réfute l'opinion suivant laquelle les Français ne sauraient pas coloniser. Un coin du port, a ajouté le ministre, sera réservé à une station de torpilleurs et les habitants de Sfax pourront contempler les uniformes de la marine et de l'armée de terre, pour laquelle nous éprouvons tous l'admiration et le respect dont elle est toujours digne ».

Tentative de coup d'Etat

Les journaux qui ont annoncé l'existence du complot militaire, maintiennent l'exactitude de leur information, sans toutefois apporter de précisions nouvelles.

Mort d'un sénateur

M. Guindey, sénateur républicain progressiste, maire d'Evreux, vient de mourir subitement. Il était né en 1834 et fut élu au Sénat, en 1891, contre M. Pouyer-Quertier, en remplacement du général Leconte.

Le rapport du commandant Marchand

Le capitaine Baratier, chargé d'apporter les dépêches et le rapport officiel du commandant Marchand, est arrivé à Khartoum, où les officiers anglais lui ont fait le plus cordial accueil.

Il vasa rendre au Caire, où il arrivera mercredi ou jeudi. Le rapport qui lui est confié pourra être reçu télégraphiquement à Paris dans la même journée.

Banquet Franco-Américain

Il y a eu dimanche, à l'hôtel Continental, un grand banquet offert par la Chambre de commerce américaine, à l'honorable Ferdinand W. Peck, commissaire général des Etats-Unis à l'exposition universelle de 1900.

Parmi les convives, outre M. Peck et tout le personnel de la commission américaine, on remarquait : le général Porter, ambassadeur des Etats-Unis en France ; M. Cambon, ambassadeur de France aux Etats-Unis ; M. Picard, commissaire général de l'exposition ; M. Delaunay-Belleville, directeur général ; les représentants des ministres du commerce et des affaires étrangères ; M. Henry Vignaud, premier secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis, et le personnel de l'ambassade ; le consul des Etats-Unis, M. Godora, et ses attachés etc.

Plusieurs toast ont été portés.

La grève générale

Les dépêches qui nous parviennent des principales villes, annoncent que les troupes qui occupaient les gares ont regagné leurs casernes. Les mesures prises depuis deux jours sont maintenant inutiles, car les employés, pas plus que les ouvriers, ne paraissent nullement décidés à adhérer à la grève.

Fin de la grève

La fameuse grève, sans grévistes, des Chemins de fer est terminée cette fois ; c'est le syndicat Guérard lui-même qui l'annonce par la note suivante :

Après la réunion à laquelle les employés des Chemins de fer de Paris étaient convoqués, le conseil d'administration a déclaré que la grève était terminée.

Néanmoins nous croyons devoir reproduire le passage suivant d'un groupe considérable d'employés des Chemins de fer de Nancy et des autres villes frontières :

Placés comme nous le sommes, à l'avant-garde, sous l'œil ricanneur de notre ennemi intime, nous avons le droit de tenir haut le drapeau national, en secondant, dans la mesure de nos moyens, l'industrie et le commer-

ce qui seraient gravement atteints en cas de grève des chemins de fer.

Si pareille catastrophe arrivait, on verrait rire à gorge déployée nos bons voisins à qui pareille aubaine donnerait les champs libres.

C'est pourquoi vous ne verrez jamais les employés de nos contrées en grève surtout pour le bon plaisir d'un M. Guérard.

Un nouveau titre électoral

On lit dans le *Figaro* :

A Montmatre, un candidat au conseil municipal a trouvé cette qualification admirable :

Ancien réserviste

Après cela, n'est-ce pas ? il n'y a rien à ajouter.

Tentative criminelle sur le « Nord »

Une nouvelle tentative criminelle a été découverte sur la ligne du Nord. Des fils de disques et d'avertisseurs ont été trouvés coupés entre les gares de la Gourneuve et du Bourget. Ils ont été aussitôt raccordés et cet attentat n'a heureusement amené aucun accident de trains.

L'auteur de cette tentative est activement recherché par la police.

L'aveur de pièces de 5 francs

Un jeune mineur, qui jetai en l'air une pièce de 5 francs pour la recevoir dans la bouche et avait avalé cette pièce, a été opéré, à l'hôpital de Lille. Après que l'emplacement exact de la pièce eut été déterminé par les rayons Roentgen, une seule incision à l'estomac a suffi pour la retirer. On estime que dix jours de diète absolue suffiront pour amener la cicatrisation. Le malade ne sera nourri que par des lavements alimentaires. On a grand espoir que sa jeune et forte constitution, amènera la réussite de cette opération.

CHRONIQUE LOCALE

Compagnie d'Orléans. — Service d'hiver

Le service d'hiver pour la marche des trains de la Compagnie d'Orléans a commencé le 15 courant.

Les modifications apportées à l'horaire du service d'été sont peu importants. Nous publions en 4^e page le tableau rectifié.

Brevet supérieur

Aucune demande d'inscription n'a été faite pour la session d'octobre des examens du brevet supérieur (aspirants.)

Mouvement des instituteurs

Mlle Dumay, institutrice titulaire à Comiac, est nommée au même titre aux Quatre-Routes. Mlle Bonneval, institutrice adjointe titulaire à Objat, (Corrèze), est nommée institutrice titulaire à Comiac.

Société agricole et industrielle du Lot

Séance du 15 octobre 1898

Présidence de M. REY, président de la Société. Etaient présents : MM. Andurand-Rolland, Arènes, Besse, Caniac, Carbonel, Dalet, Delbreil, Deltit, Dufour, vice-président de la Société, Galaret, Girma, Lacoste, Miquel, de Larroque-des-Arcs, Miquel, d'Espère, Pardes, Pouzergues, Querey, D^r Rey, président de la Société, Vialard, Vinel, Vincens, trésorier de la Société.

En l'absence du secrétaire, M. Miquel procède à la lecture du procès-verbal de la dernière séance ; ce procès-verbal est adopté.

Sur la proposition de M. le président est appliqué à un concurrent du concours d'ani-

maux de Figeac l'article du règlement tendant à ce que tout candidat qui dans un concours aura fait une fausse déclaration, soit condamné à la restitution de la prime indûment obtenue et exclu des concours ultérieurs de la Société. Toutefois, sur la proposition de M. Dufour, cette exclusion n'est appliquée que pour trois ans à ce concurrent. Adopté.

M. Rodes, rapporteur de la Commission de viticulture, prime d'honneur et arbres fruitiers, procède à la lecture de ses rapports dont les conclusions sont adoptées après quelques légères modifications.

CONCOURS DE VITICULTURE

1^{re} Catégorie

- 1^{er} prix, M. Durand, Raymond, à Figeac, 200 fr.
- 2^e prix, M. le D^r Vernet, à Cajarc, 150 fr.
- 3^e prix, M. Saur, à Fors, 100 fr.

2^e Catégorie

- 1^{er} prix, M. Francoual, à Figeac, 100 fr.
- 2^e prix, M. Thomas, à Fons, 80 fr.
- 3^e prix, M. Mazet, à Figeac, 60 fr.
- 4^e prix, M. Debar, à Figeac, 40 fr.
- 5^e prix, M. Landes, à Figeac, 30 fr.

3^e Catégorie

- 1^{er} prix, M. Tournemire, à Bio, 80 fr.
- 2^e prix, M. Cantaloube, à Issepts, 60 fr.
- 3^e prix, M. Verdié, à Figeac, 40 fr.

PRIME D'HONNEUR

M. Delpech, au Cingle, près Figeac, tant pour la bonne tenue de son domaine que pour son remarquable cheptel : 300 fr. au propriétaire et une médaille d'or, 100 fr. à distribuer au personnel de l'exploitation.

PRIME DES ARBRES FRUITIERS

M. Hautserre, banquier à Figeac, pour sa belle plantation de pruniers d'Agen et le perfectionnement apporté à la préparation de sa prune, 60 fr.

Le bureau de la Société se réserve pour statuer sur les primes à accorder aux anciens serviteurs.

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture et organisateur du concours de nitrate de soude dans le département du Lot, procède à la lecture de son rapport et proclame les lauréats qui sont :

- 1^{er} prix, M. Delfour, propriétaire à Alviac, 100 fr. et 1 diplôme.
- 2^e prix, M. Linol, à Lamothe-Fénelon, 90 fr. et 1 diplôme.
- 3^e prix, M. de Ferron, à Martel, 80 fr. et 1 diplôme.
- 4^e prix, M. Andissac, à Concots, 70 fr. et 1 diplôme.
- 5^e prix, M. Bley, à St-Daunès, 60 fr.
- 6^e prix, M. Boudou, à Montcuq, médaille d'argent grand module.
- 7^e prix, M. Bouyssou, à Caux, médaille d'argent.
- 8^e prix, M. Carbonel, à Lagardelle, médaille de bronze grand module.
- 9^e prix, M. Colonge, aux Masséries, médaille de bronze.
- 10^e prix, M. Soulié, à Catus, 1 diplôme.
- 11^e prix, Mme veuve Establie, à Saint-Médard-Nicourby, 1 diplôme.

12^e prix, M. Demeaux, à Montcuq, 1 diplôme.

M. Dufour, vice-président de la société et président du Comité départemental pour l'exposition de 1900 dépose sur le bureau de la Société plusieurs circulaires du Ministère du commerce, invitant les industriels et agriculteurs du département, qui voudraient concourir en 1900, pour les classes suivantes :

Classe 19. Machines à vapeur.

Classe 38. Agronomie et statistique agricole.

Classe 54. Engins, instruments et produits des cueillettes.

Classe 55. Matériel et procédés des industries alimentaires.

Classe 56. Produits farineux et leurs dérivés.

Classe 73. Cristaux et verreries.

Classe 96. Horlogerie.

A adresser leur demande au siège de la Société ou à M. Dufour lui-même, directeur de la Ferme-Ecole du Montat, près Cahors.

M. le président termine ensuite la séance par quelques observations sur les hybrides producteurs directs déjà connus dans le Lot (hybrides 4401, 503 et 201 obtenus par M. Couderc, d'Aubenas, et étudiés déjà depuis quelques années dans le Lot par M. Paillet, de Lauzès, et M. Caussanel, à Caniac), hybride Pardes ou Lacoste possédés par ces agriculteurs depuis quelques années et qui méritent d'être étudiés attentivement vu le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la reconstitution des vignes en côteau à cause de leur résistance et au phylloxéra et aux maladies cryptogamiques. Il déclare qu'il faut encore à leur égard se tenir à l'écart de tout engouement comme aussi il ne faut pas les dénigrer de parti pris, attendre les expériences concluantes sur la vinification de ces cépages et lève la séance, nul membre présent ne présentant aucune observation.

Le Conservateur.

CAHORS

Au Palais

Lundi a eu lieu la rentrée solennelle du tribunal. Cette audience était présidée par M. Lurguie, président du tribunal civil.

Après avoir déclaré ouverte la session judiciaire pour l'année 1898-99, le président a levé l'audience.

Contributions indirectes

M. Ortao, commis principal de direction à Cahors, est élevé, sur place, à la 4^e classe de son grade.

Nos compatriotes

Nous lisons dans le *Nouvelliste de la Sarthe* :

M. BARTHOLOMÉ

L'honorable directeur des tramways électriques du Mans abandonne son poste et se rend à Oran, où il va, comme nous l'avons annoncé, prendre en main l'établissement d'un réseau urbain.

Nous ne laisserons pas partir M. Bartholomé sans lui dire quel excellent souvenir la population du Mans conservera de lui. Il a formé un personnel d'élite qui, pendant les dernières fêtes, a accompli un véritable tour de force. Malgré l'encombrement et la foule, pas un retard ne s'est produit, et chose digne de remarque, pas un accident n'a été à regretter.

Les agents de la Compagnie appréciaient hautement les qualités de ce chef à la fois ferme et doux. Ils lui ont manifesté à plusieurs reprises le regret de le voir s'éloigner et, hier soir, un magnifique bronze d'art était offert de leur part à M. Bartholomé qui a réuni tous ses anciens collaborateurs au café Grüber, où un punch monumental a rassemblé directeur et employés dans une cordiale soirée d'adieux.

La population du Mans regrettera aussi le départ du créateur d'un service de transport dont elle apprécie hautement l'utilité. M. Bartholomé était universellement apprécié et nous croyons être l'interprète de tous en exprimant l'espoir qu'un vent favorable le ramènera quelque jour parmi nous, où il ne retrouvera que des amis.

M. Bartholomé est un de nos compatriotes ; il est resté longtemps dans notre ville comme collaborateur de divers ingénieurs en chef et il a su conquérir de solides amitiés par l'aménité de son caractère, par sa franchise et sa serviabilité.

Nous lui exprimons, avec nos félicitations pour la mission de confiance dont on vient de le charger, l'espoir que nous avons de le revoir bientôt et pour longtemps parmi nous.

A. D.

Ecole de Saint-Cyr

Nous apprenons avec plaisir que MM. Blin et Frey, anciens élèves du Lycée Gambetta, viennent d'être définitivement admis comme élèves à l'école militaire de St-Cyr, le premier avec le n^o 6, et le second avec le n^o 384.

Nous adressons à nos jeunes compatriotes nos vives félicitations.

Ligue de concentration républicaine

Une réunion du comité de concentration républicaine a eu lieu dimanche dernier pour s'occuper de la constitution définitive de la Ligue républicaine de l'arrondissement de Cahors.

Nous pouvons déjà dire que toutes les dispositions sont prises pour que la ligue fonctionne dans quelques semaines. Le local est déjà loué, il est situé au dernier étage de la maison Tulle, place de la République, au-dessus du Cercle républicain.

Bureau de Recrutement de Cahors

Avis

Tous les hommes des classes de 1878 et 1884 (services auxiliaires exceptés) relevant du bureau de Recrutement de Cahors, sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence, *porteurs de leur livret individuel*, du 30 octobre au 7 novembre.

bre inclus, pour y donner récépissé d'un document important.

Bibliographie

Nous avons reçu en hommage de M. Pagès du Port, avocat, un volume intitulé « *Toutes petites études* ».

L'auteur, dans un style très net et très élégant, demande que la recherche de la paternité soit désormais permise.

Nous ne saurions trop féliciter M. Pagès du Port de s'être montré en cette circonstance, le défenseur ardent des « pauvres délaissées » ; son ouvrage, sauf quelques chapitres que nous ne pouvons approuver, mérite d'être lu.

131^e territorial

Samedi s'est terminée la période de treize jours pour le régime territorial (1^{re} série.) Les territoriaux de la deuxième série sont arrivés aujourd'hui.

Les châtaignes

Les châtaignes ont fait ces jours-ci leur apparition et se vendent à un prix assez élevé. D'après l'avis des propriétaires, la récolte sera de beaucoup supérieure, comme qualité et quantité, à celle de l'année dernière.

Théâtre de Cahors

Dimanche 23 octobre 1898

LE CHEMINEAU

Pièce en 5 actes, de M. Jean Richepin
L'IMMENSE SUCCÈS DE L'ODÉON

Tribunal correctionnel

Dans son audience du 17 octobre, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Trois délinquants de pêche, Cougot François de Gindou, Delbès Auguste, de Castel-franc, et Heilles François, d'Anglars-Juillac, sont condamnés à 5 fr. d'amende chacun.

Deux chasseurs sans permis, Auguste Rossignol, cultivateur à Blars ; Julien Espéret, des Masséries, sont condamnés à 25 fr. d'amende chacun, à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

Espagnol Pierre, âgé de 54 ans, cultivateur à Cènevières, inculpé d'avoir, le 17 septembre 1898, à Cènevières, volontairement exercé des violences et voies de fait sur la personne des époux Dablanc, délit prévu et puni par l'art. 311 du code pénal, est condamné à 6 jours de prison.

Louis Allemand, propriétaire à Pradines, condamné à 25 fr. d'amende, il y a une dizaine d'années pour outrages à un maire dans l'exercice de ses fonctions, a frappé et donné deux coups de pied à la femme Vallette, dans la soirée du 14 août dernier.

Le tribunal, reconnaissant que dans cette soirée, Allemand a eu une conduite des plus répréhensibles, le condamne à six jours de prison et en vue de l'apaisement dans cette commune profondément divisée par les pas-

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

III

INTER POCULA ET DAPES.

Puis le conducteur enveloppa ses « poulets d'Inde » dans un vigoureux coup de fouet en lançant un *hue* ! éclatant. L'attelage fit feu des fers sur le pavé. La pesante machine s'ébranla. Elle traversa la place, s'engagea dans ce qu'on appelle le faubourg qui se relie à la campagne, et disparut dans les tourbillons de poussière que ses roues soulevaient derrière elle.

IV

CONTÉE MAULITE

Lorsque le roulement de la patache se fut évanoui au lointain, Gaston des Armoises revint s'asseoir près de la table qu'Antoine Renaudot était en train de desservir.

Quelque chose comme une ombre flottait sur les traits du gentilhomme.

— C'est singulier ! murmura-t-il, il me semble que c'est la dernière fois que je me trouve en contact avec cette vaillante et généreuse nature. Il me semble que ce compagnon d'un instant emporte, en s'éloignant, la moitié de moi-même... Un malheur plane sur nos têtes. Laquelle menace-t-il. Je ne sais ; mais tout à l'heure quand j'ai voulu répondre au geste que le frère de Denise m'adressait du seuil au départ pourquoi est-ce ce seul mot : Adieu ! qui est venu de mon cœur à mes lèvres ? Qui de nous deux est condamné à mourir sans revoir l'autre ?

Il passa sa main sur son front comme pour chasser de son cerveau ce pressentiment funèbre. Ensuite, se tournant vers l'hôtelier :

— Ça cautions s'il vous plaît mon maître.

Le Vatel vosgien s'approcha avec une révérence cérémonieuse et demanda non sans un soupçon d'inquiétude :

— Est-ce que votre Seigneurie aurait quelque lacune, quelque hérésie, quelques lapsus, à reprendre dans l'ordonnance ou le menu de l'imromptu culinaire que j'ai mis tous mes soins à élaborer à son intention ?

— Non pas, sur ma foi, mon cher hôte. Ce véritable festin de Gamache m'a paru en tout point orthodoxe et parfait... — Mais d'abord, qui vous a appris ?..

— Que c'est avec M. le marquis des Armoises que j'ai l'insigne faveur de converser en ce moment ?.. Eh ! mon Dieu, ma pénétration naturelle aiguisée par la fréquentation des cours...

Eh ! puis les filles qui vous servaient ont

des oreilles pour tout entendre et une langue pour répéter tout ce qu'elles ont entendu...

— C'est bien. Laissons cela. Il s'agit des moyens que vous allez me fournir de continuer mon voyage...

— Les moyens ?..

— Sans doute : n'êtes-vous pas maître de poste ?

Antoine Renaudot se rengorgea :

— Breveté et patenté par tous les différents gouvernements sous lesquels nous avons l'avantage de vivre depuis tantôt un quart de siècle.

— En ce cas, vous devez avoir des chevaux et des voitures à la disposition de ceux des voyageurs qui satisfont aux prescriptions de la loi. Voici un passeport en règle, et j'offre de payer ce qu'il faudra...

— La physionomie de l'aubergiste s'était rembrunie peu à peu. Elle exprimait maintenant une angoisse réelle. De grosses gouttes de sueur sillonnaient sa face devenue couleur de tomate, et ses doigts, qu'agitait un tremblement saccadé, tortillaient fiévreusement son bonnet de coton :

— Certes, balbutia-t-il, dans une autre occasion, mon écurie, mes équipages, tout ici serait aux ordres de Votre Seigneurie... Mais dans les circonstances présentes, je ne me pardonnerais jamais d'avoir aidé à la perte de mon prochain... Si M. le marquis consentait seulement à modifier son itinéraire ?..

— Modifier mon itinéraire ?..

— Je veux dire : s'il se décidait à changer de direction...

L'émigré regarda fixement son interlocuteur :

— Etes-vous devenu fou, mon cher ? questionna-t-il, et puis-je me rendre ailleurs que là où mes affaires m'appellent ?

— A Vittel !

— A Vittel.

— Ce soir ?

— Ce soir.

Antoine Renaudot joignit les mains, et renvoyant son apostrophe au gentilhomme :

— Vittel !... Ce soir !... C'est de la démenche !... Ah ça ! vous ne savez donc pas ce qui se passe ?

— Ce qui se passe ? Je le saurai quand il vous aura plu de me l'apprendre...

L'hôtelier se livra à une pantomime dont le désordre trahissait une sorte de vertige.

— Est-il possible ? s'exclama-t-il. Quand les gazettes s'en occupent depuis un temps mémoriel ! Quand on s'en entretient dans tout le département, dans toute la province, dans toute la France ! Quand il en a été question jusqu'à Paris, dans les bureaux du citoyen ministre de la police, — jusqu'aux Tuileries dans le cabinet du premier consul Bonaparte !..

— D'accord, repartit l'émigré, dont l'impatience et l'humeur allaient croissant. Mais je n'arrive pas de Paris, je n'arrive pas des Tuileries, j'arrive d'Allemagne par la malle de Strasbourg qui m'a déposé à Nancy...

Il poursuivit en battant la table des doigts et en martelant le plancher sous le talon de sa botte :

(A suivre.)

sions politiques, le fait bénéficié de la loi sur le sursis des peines.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 18 octobre 1898

Naissance

Castex, Maurice-Louis, rue J. Castagné, 1.

Publication de Mariage

Bergon, Marcelin, boulanger et Moncany, Victorine, fille de service.

Mariage

Généès, Joseph, tailleur de pierres et Fourès, Marie, lisseuse.

Décès

Bonafous, Marie, épouse Vaquié, 31 ans, sans profession, à l'hospice.

Vayssié, Joséphine, religieuse des Sacrés-Cœurs, 72 ans, boulevard Gambetta, 15, couvent des Dames-Blanches.

Delsol, Jean, maçon, 80 ans, rue Lastié, 35.

Arrondissement de Cahors

BACH. — M. Gaven Jean-Pierre, adjoint au maire, a été élu dimanche maire de la commune de Bach, par 7 voix contre 5 données à M. Escrouzailles Auguste.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Incendie. — Un violent incendie a détruit la tannerie Laporte, située au faubourg Fontenilles, à Castelnau-Montratié.

Malgré de prompts secours, l'immeuble et son contenu ont été détruits. Les pertes, qui sont considérables, ne sont couvertes par aucune assurance.

Ce sinistre a également atteint la tannerie de Mme veuve Laporte, contiguë à celle de son beau-frère; mais pour cette dernière, les dégâts sont peu importants. Mme veuve Laporte est assurée à l'Union.

ST-MARTIN-LABOUVAL. — Dans la nuit de dimanche à lundi, une bourrasque formidable s'est abattue sur la localité; elle a duré pendant une demi-heure, puis le temps s'est éclairci tout d'un coup, cela ne devrait pas durer; en effet, à 4 heures du matin, le tonnerre grondait depuis un moment; les éclairs se succédaient, la pluie s'est remise à tomber mêlée de grêle qui n'était pas bien grosse, heureusement les récoltes sont rentrées et les dommages qu'elle a causés ne sont pas aussi grands qu'ils auraient été au milieu de juillet.

Nous rappelons aux planteurs de tabac que les déclarations ont lieu à St-Martin-Labouval jeudi, vendredi et samedi de cette semaine, de 11 heures à 4 heures; nous leur rappelons aussi qu'ils ne doivent pas oublier le montant des impositions, les permis de culture et aux fermiers la police enregistrée de leur loyer (fermage).

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — La foire. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la

journée, la foire du 15 a été très forte et il s'y est traité un très grand nombre d'affaires.

Au foirail. — Le champ de foire était fortement approvisionné. Mais, comme d'habitude, les transactions ont été lentes sur les bœufs d'attelage et d'élevage. Les bœufs gras ont été payés de 60 à 66 fr. les 100 kilos; les veaux, 0 fr. 65 et 0 fr. 70 le kilo; les moutons gras, 0 fr. 65 et 0 fr. 70; les cochons, de 90 à 100 fr. les 100 kilos, suivant la qualité. Ventes très difficiles sur les porcelets.

Halle aux grains. — Marché très fort. Voici la mercuriale: Blé destiné aux semailles, 23 et 24 fr. l'hectolitre; blé ordinaire, de 17 fr. 50 à 19 fr., selon qualité; avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr.; maïs, de 13 fr. 75 à 15 fr.

Marché aux prunes. — Prunes d'Ente, de 40 à 60 fr.: damas violet, de 30 à 34 fr.; prunes communes, de 22 à 24 fr., le tout les 100 kilos.

Marché aux noix. — De 14 à 15 fr. l'hectolitre, selon qualité.

Marché à la laine. — Marché peu approvisionné, 100 fr. les 100 kilos.

Place de la volaille. — Volailles grasses, 0 fr. 60 le 1/2 kilo; lièvres, de 5 à 6 fr.; perdreaux, de 2 fr. à 2 fr. 50 la pièce; lapins de garenne, de 2 fr. à 2 fr. 25; œufs, 0 fr. 75 et 0 fr. 80 la douzaine.

Arrestations. — Vers deux heures de l'après-midi, à la halle aux grains, M. Lafeuille, propriétaire à Rulhe, commune de Lissac, en train de vendre du blé, sentit la main d'un pick-pocket qui allait l'alléger de son porte-monnaie. Un de ses voisins s'était aussi aperçu du coup. Le filou voyant qu'il avait été déconvoité s'empessa de filer. Mais alors cinquante mains se levèrent, on s'empara de lui et on le conduisit au violon. Dans le parcours, il a failli être écharpé par la foule.

Sur des indications fournies par ces braves gens, la gendarmerie s'est transportée à la gare et a procédé à l'arrestation d'un compère, qui a été mis à la disposition du parquet.

Evasion. — Pendant que la police était occupée aux marchés pour surveiller la bande qui était venue exploiter nos braves campagnards, le premier individu arrêté a soulevé une dalle des lieux installés dans la chambre de sûreté, a pénétré dans les égouts et s'est évadé. La gendarmerie et la police ont été toute la nuit sur les dents. Il n'a pas encore été retrouvé.

LACAPELLE-MARIVAL. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Lacapelle-Marival, le 23 octobre 1898, à 2 heures du soir.

Sujet de la conférence: Emploi judicieux des engrais et des semences sélectionnées.

Arrondissement de Gourdon

LE VIGAN. — Crime ou suicide? — On vient de découvrir dans un bois situé au-dessus du village de Gouny, commune du Vigan, route de Payrac, le corps d'un pauvre jeune homme originaire de l'Oise, âgé de 24 ans, en état très avancé de décomposition. La mort remonterait à une douzaine de jours.

M. le docteur Ferrières a fait les premières constatations. Le corps du malheureux va être transporté à Gourdon pour pratiquer l'autopsie.

On ignore encore les causes de cette fin prématurée.

A bientôt d'autres détails.

Chez nos voisins

Une Jeune Fille assassinée dans un Bal

Un drame de la jalousie s'est déroulé dimanche soir, à Lusignan-Grand, dans le canton de Prayssas (Lot-et-Garonne) et a causé dans ce village une profonde émotion.

Un gendarme en retraite proportionnelle nommé Pierre Dayma, âgé de trente-cinq ans, poursuivait de ses assiduités une jeune fille nommée Marthe Catusse, âgée de vingt-et-un ans, demeurant avec ses parents sur le territoire de la commune de Lusignan-Grand que lui-même habitait.

Dimanche soir, à neuf heures, Dayma se rendit au bal tenu par M. Trignac, maître d'hôtel, où il fit la rencontre de la jeune fille qu'il invita aussitôt à danser.

Après d'assez longues hésitations, Marthe Catusse accepta de danser avec Dayma, mais bientôt après elle poussait un grand cri, et s'affaissait baignée dans son sang.

L'ancien gendarme, ayant sorti de sa poche un poignard à lame affilée, l'avait, en dansant, plongé à deux reprises dans le sein de la jeune fille.

Tandis que chacun s'empessait à secourir la victime de ce drame, le meurtrier, profitant de l'affolement général, quittait la salle et se rendait à la gendarmerie d'Agen, où il racontait ce qui venait de se passer et se constituait prisonnier.

Le parquet, accompagné d'un médecin légiste, s'est transporté lundi matin à Lusignan-Grand, où l'assassin a été également conduit sous l'escorte des gendarmes.

L'état de Marthe Catusse, qui a reçu les deux coups de poignard en pleine poitrine, serait, nous assure-t-on, des plus graves.

Cet épouvantable drame, survenu en pleine fête, a jeté la consternation dans la commune où la victime et sa famille jouissent de l'estime et de la considération générales.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont plus satisfaisantes, la rentrée des ouvriers sur les chantiers par suite de la fin de la grève.

La reprise des cours est générale en attendant la reprise des affaires.

Le 3 0/0 s'avance à 102,12; le 3 1/2 0/0 à 105,77. Le Crédit Foncier se traite à 709 et 710; le Crédit Lyonnais à 847; le Comptoir National d'Escompte à 580; la Société Générale à 545. La Banque spéciale des valeurs industrielles s'avance à 225 fr.

Le Suez cote 3.660 fr. Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 46,675. Les obligations de la C^{ie} des Ghemins de fer Ethiopiens ont un marché fort actif à 305 fr.

L'Assurance sur la Vie

Les immeubles de la Nationale (Vie), constituent pour les assurés et les rentiers voyageurs un gage de premier ordre dont la conservation est assurée par la constitution d'une énorme réserve spéciale prélevée sur les revenus mêmes des immeubles.

Annuaire officiel

Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du Journal du Lot, au prix exceptionnel de 0,75.

En préparation l'édition pour 1899

A 2 fr. l'exemplaire

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Mell, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi, gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

VIII

Nous avons déjà essayé de décrire aux lecteurs la beauté d'Ariane de Millanges, la fiancée d'Edgar de Cordouan, — la jeune fille aimée d'Henri Soulac et de lui; — mais ce que nous n'avons pas pu, ce que nous ne pourrions jamais dire c'est la grâce de son sourire, la beauté lumineuse de ses traits, la rêverie et la douceur de ses grands yeux noirs au rayonnement calme et divin, pour ainsi dire; la plantation fière des cheveux sur le front, l'éclat virginal du teint, la gracilité de la taille, qui avait la souplesse et l'élégance du roseau. La plume la plus éloquente ne pourrait donner une idée de tout ce qu'il y avait d'exquis et d'idéal dans cette jeune fille accomplie.

On comprenait, en la contemplant, toute la passion farouche qu'avait conçue Henri Soulac,

comme on pouvait deviner ce que devait souffrir le malheureux rival de celui-ci en se voyant tout à coup éloigné d'un bonheur qu'il touchait presque du doigt, dont rien ne le séparait plus.

C'était la veille, en effet, que le mariage depuis longtemps projeté avait été enfin résolu, ainsi que nos lecteurs le savent déjà.

Il y avait eu une petite soirée intime à laquelle avaient été invités Edgar de Cordouan et Henri Soulac, que nous avons vus plus tard sortir ensemble de l'hôtel bras-dessus bras-dessous, une heure seulement avant que le pauvre Edgar de Cordouan fut accablé par le destin d'un coup si cruel.

Cette soirée n'avait aucun caractère spécial et rien d'officiel n'y devait être conclu.

Les circonstances avaient tout fait.

Dans le cours de la réunion, Edgar et Ariane, qui avaient pu causer ensemble, et s'ouvrir le cœur, depuis longtemps tout plein l'un de l'autre, avaient été observés curieusement par M. de Millanges, qui déjà, soupçonnant l'amour naissant des deux jeunes gens, s'était dit qu'il ne le contrarierait pas.

Mais ils avaient été moins épiés par celui-ci que par le regard haineux, sournois, d'Henri Soulac, qui depuis quelque temps tremblait de la peur d'être évincé et avait déjà, vu cette crainte, pris des mesures dont le résultat devait avoir de si terribles conséquences. Ce soir-là, Ariane illuminée par l'amour et le bonheur naissant, avait semblé à tous plus belle et plus enviable que jamais, et sa vue avait mis le feu dans le sang du fauve négociant du quai

des Chartrons. Le malheureux avait souffert des tortures de damné à chaque sourire, à chaque regard de cette splendide créature, adressé à Edgar. Vainement, à plusieurs reprises, il avait essayé d'attirer sur lui l'attention de la belle Ariane; celle-ci, qui n'éprouvait pour lui qu'une sympathie fort ordinaire, avait à peine répondu à ses avances et avait esquivé ses compliments avec une bonne grâce qui n'avait fait qu'exaspérer la rage du pauvre dédaigné en lui faisant voir tout ce qu'il perdait en la perdant.

Les soirées finissaient de bonne heure chez M. de Millanges. Une grande partie des invités était déjà sortie, quand le magistrat, qui avait interrogé sa fille, ayant pris à part Edgar de Cordouan, avait longuement causé avec lui.

Henri Soulac, qui se doutait bien de l'objet de la conversation, était demeuré malgré tout et s'entretenait, l'air troublé, préoccupé, avec Ariane qui répondait par un sourire heureux à ses déclarations et à ses plaintes, car Henri se plaignait de n'être pas écouté ou n'être pas pris au sérieux.

Mais, pendant qu'il parlait, toute son attention était tournée vers M. de Millanges et Edgar... Il semblait lire dans leurs yeux leurs sentiments, et devinait sur leurs lèvres leurs paroles.

C'était fini. Son malheur était complet. L'autre était agréé, et c'était sans doute la dernière fois qu'il causait avec elle, qu'il la voyait.

Un enfer grondait dans son âme. Il se réjouissait presque de la trahison infâme qu'il

avait méditée... Il n'avait vu que trop clair jusqu'ici, il avait bien fait de prendre des précautions. On saurait bien qui des deux l'emporterait! Ils n'avaient pas fini avec lui ni les uns ni les autres. Il n'était pas d'humeur à céder si facilement la place et à se laisser jouer.

Insensiblement il s'était approché des deux causeurs.

Il avait entendu presque leurs dernières paroles.

Il avait vu sur le visage d'Edgar tout le bonheur dont il rayonnait. Celui-ci ne cherchait pas d'ailleurs à le dissimuler.

Toute son âme, débordant d'amour, semblait aller vers Ariane restée silencieuse près d'Henri Soulac, et dont le regard communiait, pour ainsi dire, avec les yeux de celui qu'elle aimait si visiblement!

Henri Soulac ne pouvait s'y tromper, ne pouvait douter, et la façon dont Edgar, qui s'était levé, prenait congé de M. de Millanges, devait dissiper ses dernières incertitudes.

Le jeune homme chancelait, écrasé sous le faix d'une joie qu'il avait peine à supporter. Enfin il sortit, après un dernier et long regard jeté à Ariane, et Henri quitta la maison avec lui.

Nous les avons vus après leur départ.

Nous les avons présentés aux lecteurs se donnant amicalement le bras; nous avons entendu ce qu'ils se disaient, et nous savons ce qu'ils étaient devenus tous les deux.

Revenons à l'hôtel de Millanges.

(A suivre.)

Bibliographie

LE MUSÉE DES FAMILLES (65^e année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 octobre 1898 :
 Le Braconnier, par Marthe Bertin. — Souvenirs historiques, par A. Melandri. — Expiation, par H. Bartol. — Orsalette, par A. Muenier. — Causerie, par Eug. Muller. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Théâtres, par Saint-André. — Amours d'enfants. — Mémoires d'un vétérinaire, par Vaxelaire. — Deux vieux, par René Allard. — Mosaïque, par Eug. Muller.
 Avec de nombreuses illustrations et reproductions de vieilles estampes.
 Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 16 octobre.
 V^{me} Nacla : Chronique. — Albert Cim : Vieux mari. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Daniel Riche : Le charme d'amour (suite). — Vast-Ricouard : La mule bleue. — Philibert Audebrand : Les mariages sont écrits dans le ciel. — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V^{me} Nacla : L'enfant (suite.)

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
 Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
 16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie. Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

1^{er} NOVEMBRE 1898

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les Billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n° 2 du vendredi 28 octobre inclus, au jeudi 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du vendredi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommees et des liasses de fiches, au prix de 0 fr. 05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Marche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format. — bi-hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bal 12, ans, avec promesse de vente.

Ecrire H. G. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; et vous recevrez *gratis et franco* un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER

De Paris à Toulouse

	17	5	21(1)	23	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXP.	RAP.	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes			1 ^e cl.	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ.. 3 10s.					
	arrivée.. 2 5 ^m	10h.35m.	7.50	9.5 s	11 15s.	
LIMOGES.....	départ.. 3 31	4 40	2.45	3. m	9 2m	
	arrivée.. 6 36	4 46	3 12		9 29	
BRIVE.....	départ.. 6 45	6 34	5 11		10 32	
	arrivée.. 6 45	7 1	5 23		1 6	7 ^h 6 soir
Gignac-Cressensac.....					1 44	7 43
	arrivée.. 7 44	7 37	5 59		2 5	8 5
SOUILLAC.....	départ.. 7 51	7 38	6 »		2 10	8 18
	arrivée.. 7 58				2 17	8 25
CAZOULÈS.....	départ.. 7 59				2 18	8 27
	arrivée.. 8 14				2 33	8 42
Lamothe-Fénélon.....					2 44	8 53
Nozac.....					2 58	9 6
GOURDON.....		8 3	6 24		3 8	9 16
	arrivée.. 8 48				3 20	9 28
Saint-Clair.....					3 32	9 40
Dégagnac.....					3 43	9 51
Thédirac-Peyrilles.....					3 53	10 1
Saint-Denis-Catus.....					4 5	10 13 soir
Espère.....		8 39	7 »		4 14	7 25
CAHORS.....	arrivée.. 9 45	8 45	7 10		4 25	7 30
	départ.. Exp. 9 59				4 40	7 54
Sept-Ponts.....					4 28	8 3
Cieurac.....					4 3	8 40
Labenque.....					5 43	9 42
	arrivée.. 10 30	9 23	7 47		6 30	
CAUSSADE.....	départ.. 11 3	9 47	8 10		6 3	
	arrivée.. 11 h.46 midi 2	10 »	8 18		6 30	
MONTAUBAN..					7 49	
	départ.. midi 36	1 h 14	10 39s.			
TOULOUSE.....	arrivée..		8 59			

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ.. 2 ^h 43	3 20	3 ^h »		9 ^h 40	5 ^h 52
	arrivée.. 3 30	4 28	8 48		10 50	6 55
MONTAUBAN..	départ.. 3 37	4 33	8 54		10 55	7 25
	arrivée.. 4 3	5 14	9 16		11 35	8 6
CAUSSADE.....					11 35	8 31
Labenque.....					11 35	8 31
Cieurac.....					11 35	8 31
Sept-Ponts.....					11 35	8 31
CAHORS.....	arrivée.. 4 38	6 22	9 51		11 35	8 31
	départ.. 4 48	6 40	9 57		11 35	8 31
Espère.....		6 53		6 4	11 35	8 31
Saint-Denis-Catus.....		7 7		6 30	11 35	8 31
Thédirac-Peyrilles.....		7 21		6 44	11 35	8 31
Dégagnac.....		7 30		6 53	11 35	8 31
Saint-Clair.....		7 40		7 2	11 35	8 31
GOURDON.....		7 55	10 38	7 18	11 35	8 31
Nozac.....		8 4		7 27	11 35	8 31
Lamothe-Fénélon.....		8 13		7 36	11 35	8 31
		8 25		7 48	11 35	8 31
CAZOULÈS.....	départ..	8 26		7 49	11 35	8 31
	arrivée.. 5 51	8 34	10 59	7 57	11 35	8 31
SOUILLAC.....	départ.. 5 55	8 39	11 »	8 7	11 35	8 31
	arrivée..	9 9		8 37	11 35	8 31
Gignac-Cressensac.....		9 44s.		9 11m.	11 35	8 31
BRIVE.....	départ.. 6 31	9 44s.	11 36		11 35	8 31
	arrivée.. 7 »		11 44		11 35	8 31
PARIS.....	arrivée.. 4 37		8 40m		11 35	8 31

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 20	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 47	»	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 55
Luzach.....	7 7	1 22	7 2
Gastellfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arrt Prayssac	7 16	»	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 2	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
PARIS. — Ar.	11 23s.	4 37	8 40m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 15	7 ^h 35
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 6
Fumel.....	8 35	3 7	9 12
Soturac-Touzac	8 45	3 28	9 22
Duravel.....	8 52	3 28	9 30
Puy-l'Évêque.....	9 »	3 37	9 36
Arrt Prayssac	9 7	»	9 43
Gastellfranc.....	9 12	3 51	9 49
Luzach.....	9 23	4 4	10 7
Parnac.....	9 31	4 14	10 12
Arrêt Douelle	9 35	»	10 12
Mercuès.....	9 41	4 25	10 17
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 33

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 37	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirac, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Monbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadeleine..	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 ^h 15	8 ^h 19
Lamadeleine..	7 55	11 21	8 31
Toirac.....	8 6	11 35	8 43
Monbrun, hal.	8 14	11 42	8 52
Cajarc.....	8 26	11 55	9 6
Calvignac, hal.	8 36	12 6	9 15
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	9 24
St-Cirac, halte.	8 54	12 23	9 33
Conduché.....	9 »	12 30	9 40
Saint-Géry.....	9 15	12 45	9 57
Vers.....	9 20	12 51	10 6
Arcambal.....	9 28	1	10 14
Cabessut, halte.	9 40	1 11	10 26
CAHORS. — A.	9 48	1 19	10